

**C10**



## 2 – Informations juridiques et administratives

# Avis du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable

Direction  
des Etudes Economiques  
et de l'évaluation Environnementale

SOVS dtt cte  
ronviroMcm:rJ p. I  
IknclL, dCJ  
rc.?is;als ce roroëllQOrmet'  
AtbIC 1UWI pa Rolond LAUE  
Tél: o., (2 11?S-Fw;OI "219.1"?S  
Rdond.bclle\_ l...\_t

**COPIE**

22 MAI 2006

à la Direction des Etudes Economiques  
et de l'évaluation Environnementale

A

Moniteur le Directeur Général  
du Ministère des Transports

Objet : suite d'enquête publique de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin  
et sur le communiqué d'information Salo-Jean de Moirans-en-Montagne.

Avs du Ministère de l'Énergie et du Développement durable

réf. : 0-06-087-RS

Dans le cadre de la préparation du dossier d'attribution d'un nouveau lien ferroviaire entre la France et l'Italie, porté par la communauté de communes du Val de Saône, la Direction Générale de la Mer et des Transports pour l'Etat, le 3 février 2005, a été émis un avis du Ministère de l'Énergie et du Développement durable sur la faisabilité technique et économique d'un projet de ligne ferroviaire entre la France et l'Italie.

Ce projet, évoqué dans le rapport d'attribution du dossier, est soutenu par le ministère de l'Énergie et du Développement durable et l'Etat. Il vise à améliorer les conditions de circulation et de sécurité routière, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport d'attribution du dossier de la ligne ferroviaire Lyon-Turin a été rendu public en mars 2005. Il a été élaboré par la Direction Générale de la Mer et des Transports pour l'Etat, avec la participation de l'Institut National de la Recherche en Sciences Exactes et Techniques (INRS) et de l'Institut National de la Recherche en Sciences Exactes et Techniques (INRS).

Le rapport d'attribution du dossier de la ligne ferroviaire Lyon-Turin a été rendu public en mars 2005. Il a été élaboré par la Direction Générale de la Mer et des Transports pour l'Etat, avec la participation de l'Institut National de la Recherche en Sciences Exactes et Techniques (INRS) et de l'Institut National de la Recherche en Sciences Exactes et Techniques (INRS).

Le rapport d'attribution du dossier de la ligne ferroviaire Lyon-Turin a été rendu public en mars 2005. Il a été élaboré par la Direction Générale de la Mer et des Transports pour l'Etat, avec la participation de l'Institut National de la Recherche en Sciences Exactes et Techniques (INRS) et de l'Institut National de la Recherche en Sciences Exactes et Techniques (INRS).

Mr. le Directeur Général de la Direction Générale de la Mer et des Transports pour l'Etat  
20, Avenue de Sévigné - 75002 Paris, 01 53 07 11 11  
Tél. : 01 53 07 11 11 - www.dgmr.gouv.fr



**Avis du Ministère  
de l'Écologie  
et du  
Développement  
Durable**



## 2 – Informations juridiques et administratives



**Avis du Ministère  
de l'Écologie  
et du  
Développement  
Durables**

2

• le ou,rog,,s onn,ixes de lo igno rcvvelles don... eux naturel, r&marquables de lo l'Olé& de la MouïTVie auJolif des lms;ols dei;uls le commencement des trovoix &Plorolores jusqu'o la mise en eiplotation. En coru6qu01>Ce, des mesures v&ent nobmment à préseiver lcs pelou,e stepliquoS da lo Hm. e Mrcufen,e,resfore< lMnlleUJC humides proches de l'AIC oir,1 que les tatlbe pente, et les r=lin,qui coulouent oss,hobtals natvmls. de\$ m-soni 6gaiemen1prise, en prévenzion des etfdts Indrecli de la mise en dép61 des déblais dans lo contére du ?ordols.

• Je évaluaroens cles inddceces sur les .stt,n Nahso 2'JOO d'Avrieu (n° FR 8201779) et du Pemm des Encombrs (n° Fk6201782) conkjent que les iridcnces u le enjeux eniff6s ne 50nf po5 - nolib..

• les en)sux en molitire d'impccis du sur les p0y<19's soni blen anoly,és. IJ'lle cammlmon ée sulv sur le pian poy,oge< et en.,ronneniantd!!! nise en piecee por le mc,lirs d'ouvrage et des concettoffloru loccies sefont onooées avec les diffe(enn ociei.n concemos po,cos"1ém011qves.

• leJerjeui, liòs'o lo trovers<de de l'Arc et les controlntes dvp<ojet u les ouux soute<ralnes et superficieles onst que s,des 20ne, humides, on! 1"13, en partivl"éf à proximite de Soint-Jean de M(J.,Jrienne.lo prisa en compte de lo direc!Ne codre sur l'eu et da la cwoltre sur la hamporenoe hvd:r:uQc-e nécessilleront une att&nlon por l'i\Aien, avx condilioru d'implanlaflon de woes de chor,fier dans le fil majeur de l'Atc. de 10oement de> d'exhOLKe et aux me...e, p0<Jr olte.-dt!> le,oll,ec!K, dv Sc'.iém direc!!6 d'ornéocément et degeslondes ecux RhOne-Méditerranée-Com..

- 1... rsques nauers [boulemerm et Inondation] devronl &re nOltséo. ootan'VTlerlt,e applicafon du pian de p,évenlion des risques d'inondar.on – PPRI de Soin-Jean de Mourienne,

• les illqua, lechnlq- en cas d'occident feror.t l'objet do mesures de s6curitl, mais devront O.Q fal obb/et d'un stl/v en vnonnemAnlot.

Le dossier dont ses vrsion, du 16 mal 2005 et du 10novemb<e :.ioo5 a foill'objet d'avis clé mo par!. Le 8 ooOt 2005 Al le 26 décembre a:105 ossorls d'utobloov d'ob larvollons. Je lliens, oce propos, o ,ignaler le caroch!<e soutenu de lo concertat iontible ontre les seMCes cen&oux étrégionaux du MEOD et lepon....- de projetetur aufong delo mite oupaainde ce docer ei ce, molgé du détais parlicutlérément réduin, ee qui lémol9-18 d'un .soud de trovoU en commun urtap-.ajet potx ossum lo bonne prisn en compi"des erjeux envto.....,menta\_...

L'espril des obseMilians que f avais frmulées rM semble avoir éé en meure patte p,;S en CctfJ)e daru le closier présent, Je s,ouhoote oep,<dont évoquer dansl'nnexo ci-joint&, un certain nombre de polnls qui resten:i à prendre en compe dans le dossier. Pol> !&...Mie! m sonitiés des quesfon> defame ourelé- ent de compil,ment; d'ncrmoton à oppo,ier,s-rlra base d"études disponbles. P<M conforte& fflwflé Juridique cl pl0jet.

Lo conopunkt cJu p,ojet, main SIKfout lo mutifpcif6 de octeus appoits à c011rbuer à lo r\$diaf.oro puls à re,platta'on de ce pro)et m'orranent à cansidéler que les anoggerMnts du mol19 d'cuvoee anivocationfigue, dont un dossier de type "dossier des engagemets de l'E ol- de,w,n6 aservir d<tx,r.e ausuMpuls ou bilon oprès mise en sellice de cetterof, on.

?our ces TMres roJsoRs, j& SOUhCfa que ,dam le codre de b miss en p!Oeo du systime de managemen1 emfronement(a por le pcrteur du projet. b DREN RhOne-Alpes so t Olso>ée oux diffe(rentes ,phoses d'elaboc,lt-on et de sulv du projet de nouvelle iol!on ferrovore l pt,e Lyon-Turin, parlie C"""" "" tianC>lalerne. de SairJeaon de me à Bruzolc,pul! de so ré<salon.

Le directeur des études économiques  
et de l'adjudication  
Guillaume FAUCHEUX

## 2 – Informations juridiques et administratives

### Annexe

#### **L'Inmarsat** miroles sur le doAler pumù à enquille publiqu...

Le cfrusler soumis O enqte publique ironsmis d'ul évier 2006 el! rebtfvemenl compiùseul d'i imvo1d'fion das sd'émas exp ccits et des pt,obs foun1.. reste à fcre dans re chaplrc, V • coradrlsiques prindpales de,s ourages -

- Le choppfre 1/W « hClluation socio-économiqu. trumis lordinement. soulwe de noo')br)uses l'J8~~lton~~s. En effe, le bilan socio-konomique oppaotcomme miligé, avec des bér.Mces envrionnementaux. en porlicular en te,me d' «effel de serre» é,tté, de faible nivecu,olors mAmé que le repor modol est..., enjeu majatx de ce prje . Celo llér.t dols è la va'ur donnée aux extemoit's en'vrionnementales ellus domées de trafic.

• Pour ce qui concerne la valeur des &:dam16 I'a d' sol que le< valeùS oppilqjées ont celles de la cr:ualre en vig,Jelk. Si la pollution lmére ouxfort, pente, a bien été pris en comple. I reise qua la sensibilité et les corodératq... ,des milleus trversés - voës oojne suggeste que la valeur occoré< oux polluons tocole et à l'effet de \*\*\*\* évitté est so,s doive soos-e,timée. On peut, p,r oillurs, enl'sage, une probobie revalo!soton l'J moy.,n terme de l> voleur donné& à ces effets exernes. Dous ces condiflci, on peuf regreter l'obsenc de toute discil'mon iix des c'cw ollemofis qui llumeront l'effel de voleurs plus élèves5. I est r&marquable, d'ailleun, que le, scénarios alermatis présent, mroductent essentiellement des hyp,thèses jounf don, le serud'un dégradation O... blondup,ojet, Sur ce poht, ls pages 1 el 196 devraeo! tre moes pour clonner O ces c,ieu,c lo place qu'ismMIG'l.

• POCO ce qui concerne les fralics, ie, ><pi:Cafioru domées (P.I98) sur le chok de la dofe de congesfon des réseaux O Jhotton 2030-2DSO,peuflofel. Icisten entendre QU: las hypol'es es stenues sont p&ndisonts, pour le bnan du projel : - - cela fmite tlement /es QoirIS économques et /es galn; roco.<lc-0n0mkjues et coodur 6 une duction très sensible des effe,s du r,vjet q< se poursuivront bien ov de 0/2030 n. Ce. hypcrthès es pamissenl er, décalage par roppor our études de tra!c,qù, doncle début ou texte.menNorv'eent u d'Id un\* vngmln9 d'année, leo tr!!c\$ r&JM'' de.raient soturer lcllement la copolidé de< deJ) luonet; (Fléjus et Meni 81onc:;}ii).

les foible, goins envrionnenmefou, ontts à la tollesse du r&port model.SOns enrer dans le détail, on constale dons plusieus tableaus que le trafic fret, apès ouverture d1 tunnel, est inféleura utra jic antéiel. - ce porce qce laadim!ruffon d'fret conventionnel du trauport combiné est scjpelleur à la mootée en pwsonnes dos outo,outes ,.romie , ce po:nt. rurperiant, doiconô.Jre à s'interroger sur l'horizon de temps st l'échel< CP J-Quels onpréciente le projet : I va de JOI qđe son intér I va de poir avec loménagement de to.R. 1000€ et l'éléitence d'un \$HVCe adéquot. C'est biell'of lla base des projeb -12n C,,!n foul évaluer la Lyon Mn. Ce, résultats eot auisené néomm00!< 6 s'nteaoger plu; talllement sur 1e, . hypol'hées retenues, qui ont tooles po<< effel de mlñlmiser l'estimation du reportmoda!

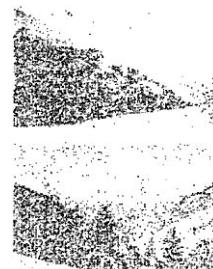
#### Onnote :

- une hypott, de diminution tendandele de O.M. par an des ptx oériens - ,tenu de l'évolvilon du morct,é, Lo \*\*\*\* en compte des externollés envrionnementales de ce mode, devratt conditifre, à l'eme,, ou contrcirc, à une augmentatiion de cesco01s ;

- une hypol'hée de aolssance annuell des ncou d'exploitation rootbo pc,u-le fret de 0.4% par on .. Potz le rotte voyogell'. Il est moillonné que le temps de parcour oumontero cao,pte tel de b congesflo mn,, mentbo porfic,Jl;re sur l'évalulion des couls monétc:-e.,

On peut s'interroger sur le prix des cor>urcnls qui est pris en ré etenue à l'hotimn 2030, tan pour ce qđi est de lo compo!sion ne prix du n'kliché, que de lo Gronte ,.1ion, uo, références cen es en la motière soni en COUS da msé o jour :Il seraft important de faire fill!!"erès hypothèses r&erieue.. pou les e,stl'l'itions prbsMtées, volre do les melle 6 Jotk. Por

owre de mesur,s encour ean! le report modell -mentionnées dans le texte. Une des aleurs les tioldi, lñemot!onot.d'lipulen! que la résallo!londi proje est!, eo b mis& "



**Avis du Ministère  
de l'Écoologie  
et du  
Développement  
Durables**

## **2 – Informations juridiques et administratives**



**Avis du Ministère  
de l'Écologie  
et du  
Développement  
Durables**

estimons de la flotte rettent un peu, ie de so€; cette estimation constilue ...., référance de base, y compris pour les calculs, oclo-économique.

- Enfin, dans le secteur...re. ovatoire, des réformes sont en cours = ceci est un document connu. A l'heure du projet 1.0, la réforme de l'éducation et de la recherche (l'obtention d'un diplôme universitaire) devrait être réalisée. Cependant, il existe une réforme de l'éducation et de la recherche qui a été initiée par son précédent ministre, M. Hervé Morin.

11 — da ces quelques remorques que plus, ou moins, cénarlos ont émouffl ou les hypothèses seraient de nature à rouvrir une approfondition de la partie finale et plus nombreux.

- L'étude d'impact est une mise en forme et de l'Objet d'<en & reprise de rédaction par le maître d'oeuvre. Un correspondant aux observations transmises par la Direction des Etudes Economiques ou de l'Evaluation Environnementale. Quelques précisions se trouvent à prendre concernant les parties suivantes :

&. Le résumé non lechoQL<sup>t</sup> paunnit sons doofe éfr& rédult. te, ableoux relo!lh aux olJjectils et grondéfanes du proj&t Pol l'Woot tie!l'r en poriia Q Impacts du programma.

E. La partie Convention d'EsPOO doit reprendre au mieux les termes des remorques formulées par les différents services 5 consulté fil son, le 2006. Comme indiqué, n la cknse sera e) rev(W \*\*\* ronction des pose Vallou founrée par les olps tchnique

**FGHL** Bian que pr6f&r11par les col&ctif.!!es locoales tors des ré-Jnlons de eonceftollon. Io i;,rézentation per lhèmes (dans la portée F: Etollmala etcon, lo patti Cl,plus des Impoeb per site, (dans les porlies H et f W double,j ne p(lrlIl pos klede pour que chocu, thème emironnemental. bleo isoté dons le do<:siercortg::,phique, soit fac:,ed'ac:c:és aulecie|x, a1 POUelaite,Jlr un-té-le,rdo5ation des impacts sur l'environnement. Une présentation fh'malque ourdit être souholt*lo5 également* dons los parties II&I ,poli fciliter 1 desimpacts. Dons lo pa|lel, Oesaippon des impod> et mesura,por site<.lè5 sii... de dépOt font'ot,t,t d'i: ne présen1oflon; Uo uroolt pu compor1ar plus d'Inforlomion. nolonmen1sur le, proœdJres spécfiq.,es ont,feures et siK les ckef50sitions de contrOle du tri ces délosias in'ties du tunnel de base et de Bussoléno o+onf lour lrorapori per le16ph6,lqe ve1> le \$ile de dépOl du Paradis( ton)

K. •>iimolM>n dv coût des meru-es en!l'MnemenlalM•: lEg·menxes réduclroes ou cxnpsonalo'es soniesirne&s à 7J. M€. Les mesuies consacrées ou pOU SC!le COFT1'JBnn!l'int roménogérom C!U &llfment vogly/g!S (O're:rer, eveny!lment, moh nelan pos oppordre le! coits d'insertan orch!lecturole et poy, ogère des usir.es de ventifollion du Pian cies Saussaz et d'Avrieux. Ce mon ant peut pora;tra folste aureord de l'ampleur du projet. ■ I est mppelé que l'aravalate, vr ijerroc' can:AI O're une reduscndce ce posé, oins que le N!mD'e br nrijet en l'Innen l&st désemes came&mén! dcnc surt1'l!l's sitesdenn!nt

L. 11: cuof.an d&s coi!, collectis e1 des avanfoge, incluib *pax* 11 colecoM16 • o é  
remplacée par lo porHe M KEvoUoHon des c:oOs collectis des poltions et des nulsonces et  
de, ovontges pour la *colecliv* ée- Cl! l'ite vor,in pr6ses les parrîers, données *rurles*  
*repai modai* x i sive duchoInle VIII / l'Evaluat1onsoos-économiq. Le »

► partie O porte sur les impacts d'... HCl aux de recombinaisse ; elle inclue que les étudiants ont permis d'établir des do... et une question CE

#### II. Chauvelin: une étude d'impasse

II-126-L-1-1

—Aachen, 1971–1972

Corrme, convenu avec la DDE de lo Savoie\_U ln;;crwro d'elfec:uer do, 6fudes  
ré-Jlisofoif ciò rourvage en ferlie" d'oggia,option  
complémentJms sur certains sactMJ'S- uffl'l d'oppréder noffmmeH tc- fndances de ta  
Jsqst!!  
d&s di<p>1stlifjs des suYI des m&Jfles prévues par le maille dOIVI<lg\_ tanj ou cours de la phas"  
de clionHerqu'o COUD de la pha>e <p>1stlifjs  
of

## 2 – Informations juridiques et administratives

b. AnolyH de 11mpact **de** lor6Cl!Jsallon d l'lof1asltucltH

le tuonel

Lo réci l'ISOtion des descenderie· et dm galeles de r&conhcissance de"" pennetre d'éprouver lesdiffé<er, tes techniques et de présér!&<carcoélrisers g6<>techniques des maténoux, les, yst'm' de mc:vinoing et de vörision, l'esirulloñons d'exhaxe .

.Dans le secteur du HoTjîlèr """" FoumèÙ< et Saint MO!lin lo Porte ,d'lrr,porlat 1' gf'5emoots de lerroins sonni connus fnoiamk & gtssement de Yacrd Zembrun). Le droinoig duvenent ,polffflit engendrer des désordres .,ùs IntòStrucUres emton19s (phénomènes de rossettes) (MH'33). À convlendra clone de dt,flnr d't,11e monrière plécise. On des 61vdes d& reconcols,cnce,les d' posslons corutruclive, à relani pour assu-éùn >ilité de la plate-forme fe<royla,ce,les oIw lm on l'esplorat: j'allons aux écouteums souterrains.

Au   de la phase d'exploitation, les 1100ci 1 hydrogéologiques ont été identifiés: le dolino-gypse du mas, ff (pour dirimirinu,, les Pr+Sions exercées s.x.l'O<Nrage) pcooclt engendrer des perfs. boutons permanents des écoulements souterrains. Les mesures prévues par le maif réduiront, ofln d'ouvrage, l'érosion des écoulements souterrains. et les suivis hydrologiques assureront la protection des mines lors plus tard.

Le Jadeur du Bassin de Scmt-Jeannel

- Zone de chanfle de VII<sup>e</sup>rd-Clément | te d'otfoque principal

• Impo: 1<sup>er</sup> des trouvoix d'attoq., e cli tunnel sont évolués. tan sur le plon géololique qua= celuf des mques nolrel's. l convy: endro cependant de veller notomment w rontorcement des protodol. e bñnes des hallfaltions l'1<sup>er</sup> droit du pa so de Yaoo<d-Cll'ment fñ/ 5/ D3).

En ce qui concerne le libre écoulement des eaux au cours de la phase d'exploitation, il convient de relever le modèle ideal des eaux (environ 10 et 2,3 m<sup>3</sup>/s) insufflant des eaux du poldéromètre d'exploitation et des eaux d'exhaure issues du tunnel qui sortiront à Villard-Clémençy, comprenant un débit d'alliage de l'Aire; 50f1-Jean-De-Ma-Alenne jumelé à 10,4 m<sup>3</sup>/s.)

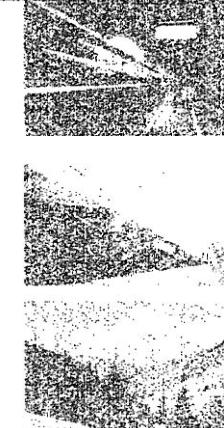
- Zone de cordonnier de 50m - 1111ard-Oément

Il convient de relire l'importance du risque de recouvrement par les centrales, notamment dans le cadre de l'aménagement de la piste. (note de l'ordre du jour de la réunion du 10 juillet 2000 à l'Institut national de la recherche agronomique de Paris)

Au sujet da la prue en compte de l' nlercl1con d'implontof, onde rrnc de chcmfier du fait de la crue centennale, n s'o<sup>ll</sup> d'XII orreté préfectoral complémentaire ou PPR1 qui fn1erdl l'implantation des H<sup>o</sup>mejo<sup>r</sup> de l'A're enrl<sup>e</sup> le barrageade Scint-Martin le Poile et Soin-Joan de Mmo enne. Des implorations peuvent faire foltes. à condition qu'une convention soli-  
citated avec EDF pour les O<sup>h</sup>orchesd'au

Zone dachanffor deFair II / Ultip

comme pour le site- de chantier de Villard-sous-Oémeré, un OITéte préfectoral c<en,n>PTM,ntaire au PPR! Interdit l'implolohlon hor d'feille liimoujeu- d'st'Ale entu le b01Tage de Solet Martin, et Sefal, Ieson de Maulenne. Néanmoins ctes fmploieMonz peuvent être lotte,



## Avis du Ministère de l'Écologie et du Développement Durables

## 2 - Informations juridiques et administratives



**Avis u Ministère  
de l'Ecologie  
et du  
Développement  
Durable**

Conformément à l'article 11 de la loi préfectorale complémentaire du 22 juillet 2006 relative au développement durable, le préfet de l'Ain, en vertu de l'article 13 de la loi relative à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire, a décreté dans le cadre de la planification régionale, à condition qu'une convention soit signée avec EDF pour les objectifs d'énergie.

Les deux modèles suivis sont les suivants :

- Puts de Yverdon-les-Bains d'Avrieux.  
Le résultat de la recherche de possibles sites d'implantation d'une éolienne géotechnique est en cours. Le secteur de l'Ain a été identifié comme étant potentiellement favorable à l'implantation d'un parc éolien dans le territoire.

### Le secteur Mont-Combe

Dans le secteur du Mont-Combe, il existe une importante activité minière de charbon. Les recherches ont permis d'identifier plusieurs sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes. La sécurité des travailleurs et l'environnement sont pris en compte dans l'évaluation des sites.

### II. 2. Compatibilité avec l'SDAG Rhône Méditerranée Com.

Le secteur du Mont-Combe est également concerné par l'implantation d'éoliennes. Les résultats de l'étude géotechnique ont montré que les sites identifiés sont compatibles avec les objectifs du SDAG Rhône-Méditerranée Com. Cependant, il faut prendre en compte les contraintes liées à l'exploitation minière et à la sécurité des travailleurs.

### II. 3. Eau • I milieux aquatiques

Le secteur du Mont-Combe est caractérisé par une importante activité minière de charbon. Les recherches ont permis d'identifier plusieurs sites potentiels pour l'implantation d'éoliennes. La sécurité des travailleurs et l'environnement sont pris en compte dans l'évaluation des sites.

Concernant le secteur du Mont-Combe, le résultat de l'étude géotechnique a montré que les sites identifiés sont compatibles avec les objectifs du SDAG Rhône-Méditerranée Com. Cependant, il faut prendre en compte les contraintes liées à l'exploitation minière et à la sécurité des travailleurs.

Le secteur du Mont-Combe est également concerné par l'implantation d'éoliennes. Les résultats de l'étude géotechnique ont montré que les sites identifiés sont compatibles avec les objectifs du SDAG Rhône-Méditerranée Com. Cependant, il faut prendre en compte les contraintes liées à l'exploitation minière et à la sécurité des travailleurs.

Le secteur du Mont-Combe est également concerné par l'implantation d'éoliennes. Les résultats de l'étude géotechnique ont montré que les sites identifiés sont compatibles avec les objectifs du SDAG Rhône-Méditerranée Com. Cependant, il faut prendre en compte les contraintes liées à l'exploitation minière et à la sécurité des travailleurs.

Le secteur du Mont-Combe est également concerné par l'implantation d'éoliennes. Les résultats de l'étude géotechnique ont montré que les sites identifiés sont compatibles avec les objectifs du SDAG Rhône-Méditerranée Com. Cependant, il faut prendre en compte les contraintes liées à l'exploitation minière et à la sécurité des travailleurs.

Le secteur du Mont-Combe est également concerné par l'implantation d'éoliennes. Les résultats de l'étude géotechnique ont montré que les sites identifiés sont compatibles avec les objectifs du SDAG Rhône-Méditerranée Com. Cependant, il faut prendre en compte les contraintes liées à l'exploitation minière et à la sécurité des travailleurs.

### 4. Milieu naturel

## 2 - Informations juridiques et administratives

### I

En ce qui concerne le territoire, quatre axes stratégiques doivent être définis pour la mise en place des compensations :

- Protection des pelouses steppiques éventuellement situées à Haute Courrière ;
- Réhabilitation de l'habitat naturel humides, notamment ceux qui sont situés à l'Alt., sous rangée de habitat naturel, mais aussi sous l'angle ionctionnel (appartements de l'Etat, coté d'eau, fonctionnement) d'Ollague et capacités : zones non dénudées ;

Je fourmisse une liste de points de roches.

Prévention des effets indésirables sur les milieux naturels dans le secteur de la corrière du Paad, et dans le secteur du vallon de Venfleuve d'Avileux.

L'esprit de cette demande est clairement traduit dans pages H5, H20... les octaves conservées et P... "c'est à dire que les résultats (notamment meilleurs humidissimes) ont été approfondis dans la demande de vallée. En tout état de cause, de garantie, de respect des règles et délais de chantier, ont présents et mériteraient d'être, et libérées dans les deux cas des responsabilités. Le fait que le DUP soit demandé ou nom de l'Elat constitue déjà... garni, qui accroît considérablement la formalité dans le cadre d'un dossier ! Il devrait être dossier des engagements de l'Elat.

#### II Paysage

Il existe un maillage de impacts du projet sur les paysages SNN bien connus. Une commission de travail sur le plan paysager a également été mise en place pour mener d'ouvrage et de concertation locales seront menées avec différents acteurs concernés par ces thématiques. Le rôle de l'acteur territorial particulièrement important des territoires concernés, par le projet, ne figure toutefois pas dans les documents de référence cartographiques. Cependant, compte tenu des lois de pente, et ces zones sont permanentes, une zone spécifique n'a pas été créée pour les zones de dérangement.

#### III. Évaluation des incidences sur le site Natura 2000 d'Avileux et Saint-Martin-le-Petit :

Le rapport concerne l'évaluation des incidences sur le site naturel Natura 2000 n° FR 82019 de, traversant le site d'Avileux, le descriptif ci-dessous (en page 5 et 6) est bien en cohérence avec celle qui figure dans le dossier général sur le territoire concerné création d'une variété d'inférieure dans l'ensemble communautaire. Il a été abandonné, seul, l'utilisant de KIP. O215 existe également présentée. Si le troisième portugais n'a pas été présenté, c'est au fil du temps des réflexions mises en place, notamment variante. Il doit donc menonner des mesures compensatoires : il s'agit bien de mesures d'accompagnement du coût de ses mesures de protection d'imposte d'accompagnement du coût de l'objectif d'une évolution économique.

En ce qui concerne l'évaluation d'incidence sur le site Natura 2000 du dépôt de déchets de déchets de Sain-Martin-le-Petit. L'affection s'est portée sur le site de décharge à la Porte qui jouxte le site d'intérêt communautaire. Sur le reste de l'emplacement, il concerne des sites naturels remorqués idéalement dorénavant le code de l'inventaire de l'inventaire ZNIEFF. Le dépôt de LD Porte a été réduit et n'empêche plus l'accès à l'objectif communautaire SIC. Le coût de... mesures de réduction d'imposte et d'accompagnement doit être l'objet d'une évaluation économique.

À Dijon Rhône-Alpes sera assuré, au moins, mesures mises en œuvre dans les deux sites.



**Avis du Ministère  
de l'Énergie  
et du  
Développement  
Durable**

